



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOU

ID : 019-211915301-20220412-2022053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/023

**Création d'un emploi permanent à temps complet - grade d'adjoint
administratif territorial (catégorie C - filière administrative)
au 15 avril 2022 (budget Commune - service financier)**

DATE DE CONVOCATION
6 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le douze avril à dix-huit heures (18h00)
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
20 avril 2022

Etaient présents : Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »
Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Annie PASCAREL-- Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Monique
MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie
CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Karine DESCHAMPS, William POUMEAUX, Denis
VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU,
Laurent MOREAU

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Absents excusés :
Philippe VIDAU, Maire empêché, donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE,
Dorian POUMEAUX donne pouvoir à Johanna GERAUD,
Michel DONZEAU donne pouvoir à Philippe SANTIN,
Marie-Christine VERGNE donne pouvoir à Marc ROULET,
Christelle CHATAURET donne pouvoir à Francine DARLAVOIX,
Gisèle PERIER-BRIENCHON, excusée,

forment la majorité des membres en exercice.
Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Philippe SANTIN a été élu secrétaire de séance.

Préambule : rappel de la délibération prise au conseil du 14 décembre 2021.

Il est rappelé, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Il est précisé que certaines missions doivent être « renforcées » au service comptabilité/gestion.

Ce recrutement nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et une déclaration de création d'emploi.

Cet agent assurera les missions liées notamment au contrôle de gestion, à la préparation et élaboration et suivi du budget principal et ses annexes, participation à l'élaboration de la stratégie financière, réalisation d'analyses et d'études financières rétrospectives et prospectives, élaboration et alimentation des tableaux de bord, optimisation des ressources financières (y compris subventions) et fiscales, gestion de la dette et de la trésorerie, gestion des amortissements et de l'inventaire, préparation des fins d'exercice, gestion des dossiers spécifiques (FCTVA), exécution comptable ponctuelle...

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la Commune et de créer, à temps complet un emploi permanent d'adjoint administratif territorial au 15 avril 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents

-**DECIDE** de créer un emploi d'adjoint administratif territorial (catégorie C - filière administrative) au service financier au 15 avril 2022 à temps complet.

-**ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec le recrutement de l'agent.

-**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint

Lucette TRALEGLISE

